

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5859>



Calendrier du mouvement inter 2020

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2020 -



Publication date: lundi 18 novembre 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Calendrier du mouvement inter 2020

19 novembre 2018	12 heures Date de début de saisie des demandes de mutation phase interacadémique des professeurs de chaire supérieure, agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement, professeurs et chargés d'enseignement EPS, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'enseignement général de collège, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale et des mouvements spécifiques
9 décembre 2019 12 heures	Clôture des serveurs pour la saisie des candidatures à la phase inter académique et aux mouvements spécifiques
10 décembre 2019	Date limite de réception des dossiers déposés au titre du handicap auprès du médecin conseil du recteur
10 décembre 2019	Envoi, par le rectorat, des confirmations de demande dans les établissements scolaires par courrier électronique
16 décembre 2019	Tous corps, sauf PEGC : date limite de retour des formulaires de confirmation de demandes et des pièces justificatives au rectorat (DIRH2) y compris l'avis du chef d'établissement d'accueil pour le mouvement spécifique
9 janvier 2020	PEGC : date limite de dépôt des formulaires de confirmation de demandes et des pièces justificatives auprès du chef d'établissement
15 janvier 2020	PEGC : date limite de retour de l'ensemble du dossier de demande de mutation au Rectorat (DIRH2 B)
Du 14 au 31 janvier 2020	Affichage des barèmes sur SIAM (sauf pour les PEGC)
28 janvier 2020	Date limite de contestation des barèmes
31 janvier 2020	Date limite de modification des barèmes
14 février 2019	Date limite de dépôt des demandes tardives, des modifications de demande et des demandes d'annulation
4 mars	Résultat des mutations inter
du 4 mars au 4 mai	Période de recours gracieux contre le résultat des mutations inter